

Québec, le 25 avril 2004

M. Guy Coulombe
Président de la Commission d'étude sur l'avenir des forêts
500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 16.05,
C.P. 34 Montréal (QC) H2Z 1W7

Monsieur,

Je me réjouis de la tenue de la commission d'étude sur l'avenir de la forêt que vous présidez et espère que celle-ci contribuera à la mise en place des correctifs nécessaires pour assurer la pérennité de cette précieuse ressource patrimoniale. Comme vous l'avez souligné, il y a déjà eu de nombreuses consultations ces dernières années sur ce sujet, aussi est-il grand temps d'arriver à des consensus et d'agir. J'estime qu'après le dépôt du rapport de la commission, toute consultation ultérieure constituera un démenti des promesses du gouvernement de procéder aux réformes nécessaires.

Plusieurs groupes à vocation environnementale nous ont récemment sensibilisé à l'importance de protéger adéquatement la forêt boréale, l'une des dernières qui soit toujours intacte sur la planète. Compte tenu du rôle premier que jouent les forêts dans l'assainissement de l'eau et de l'air, le Québec doit hisser la protection de la forêt boréale au rang des priorités et pour ce, consentir à créer des aires protégées dans cette portion du territoire car, présentement, la quasi totalité de la portion commerciale de la forêt boréale québécoise est allouée aux industries.

D'ailleurs, la situation du Québec en matière d'aires protégées n'est guère reluisante. Seulement 2,9 % du territoire québécois est véritablement protégé contre toute forme d'exploration et d'exploitation industrielles. Bien que le gouvernement ait débuté, en 2001, la Stratégie québécoise sur les aires protégées, dont l'objectif est la protection de 8 % du territoire d'ici à 2005, le Québec, même s'il atteint cet objectif, demeurera sous la moyenne mondiale d'aires protégées, qui se situe à près de 12 %.

La forêt représente infiniment plus que la ressource qu'on y exploite : elle constitue l'habitat de nombreuses espèces fauniques et d'une biodiversité végétale importante ainsi qu'un lieu de ressourcement pour l'humain. Nous nous devons de la protéger adéquatement.

Veuillez agréer, Monsieur Coulombe, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Delisle
Québec